

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 366 nommant Pierre, licencié en droit, juge d'instruction ad hoc, dans l'affaire M. P... contre Lippman et consorts, et président ad hoc du tribunal dans l'affaire M. P... contre

n° 366

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 mars 1950

Numéro JO  
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro  
31 mars 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation de la justice à la Côte française des Somalis: Vu le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale, ensemble les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété : Vu l'impossibilité pour M. Jurey, président du tribunal par intérim, faisant fonction de juge d'instruction, de connaître des affaires ci-après , M. P. contre : 1° Lippmann et consorts (à l'instruction) : 2° Leborgne (renvoyé devant le tribunal correctionnel), ayant signé les réquisitoires introductifs pendant un intérim au parquet

Sur la proposition de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

—M. Perianayagassamy (Lour des-Rock-Pierre), chef de bureau de 2e classe des secrétariats généraux, licencié en droit, est nommé juge d'instruction ad hoc dans l'affaire M. P... contre Lippman et consorts et président du tribunal ad hoc dans l'affaire M. P... contre Leborgne.

#### Art. 2

—Avant d'entrer en fonction M. Perianayagassamy prêtera le serment prescrit par la loi devant M. le Gouverneur de la Côte française des Somalis.

#### Art. 3

—Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

---

*Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général*

**CHAMBOREDON**